

COMPTE RENDU ANALYTIQUE
Conseil de communauté
Séance du 16 octobre 2008

MENTIONS PRESCRITES par la CIRCULAIRE de M. le PREFET de la MANCHE en date du 3 juin 1885

Nombre de conseillers en exercice.....	50
Nombre de conseillers présents à la séance.....	39
Date de l'avis de la convocation, de son affichage et de la mention qui en a été faite au registre.....	9 octobre 2008
Date de l'affichage du procès-verbal.....	23 octobre 2008

CERTIFIE EXACT

Le Président,
Bernard CAZENEUVE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL de COMMUNAUTE URBAINE de CHERBOURG.

L'an deux mil huit, le seize octobre, le conseil de communauté urbaine de Cherbourg s'est réuni en l'hôtel de la Communauté Urbaine, salle du Conseil, en séance plénière, sur convocation faite avec l'accomplissement des formalités déterminées par la loi.

ETAIENT PRESENTS : M. CAZENEUVE, Président - M. ROUXEL - Mme LECRES - M. CAUVIN - M. LEBOURGEOIS - Mme DUPONT-MORRAL - M. LEPELLETIER - Mme LEJUEZ - MM. LAGARDE - CHENINA - CIVILISE - ARRIVE - BERNARD - LEMARCHAND - M. MAGHE (départ 19h41), Vice-Président(e)s - M. BIGOT - Mme BOUKERROU (départ 19h26) - M. DOUILLOT (départ 19h24) - Mmes GESNOUIN - GODEFROY - GODIN (départ 19h43) - M. HARANT - Mmes HELIE - HERY - JOZEAU-MARIGNE - MM. LELOY (départ 19h30) - LERECULEY (départ 19h17) - Mme LERENARD - M. LEVALLOIS - Mme LOISEL - MM. LOUISET (arrivée 19h46) - MONTECOT - NOLLEAU (départ 20h22) - Mme PICOT - MM. POUTAS - ROUSSEL - ROUXEL JP. - Mme VAYER - M. VIGNET, conseillers communautaires.

ABSENTS EXCUSES : M. LE MIEUX (mandataire : M. LAGARDE) - M. MAGHE (mandataire M. BIGOT, dès son départ) - Mme BOUKERROU (mandataire Mme VAYER, dès son départ) - M. CATHERINE (mandataire : M. CIVILISE) - M. CORBIN - M. DOUILLOT (mandataire : M. LEMARCHAND, dès son départ) - M. DUPONT (mandataire : Mme JOZEAU-MARIGNE) - M. EUGENE (mandataire : M. CAZENEUVE) Mme GODIN (mandataire Mme LOISEL, dès son départ) - Mme GOSSELIN (mandataire : Mme GODIN) - M. GOUREMAN (mandataire : M. LEPELLETIER) - M. LERECULEY (mandataire : Mme LERENARD, dès son départ) - Mme LETOURNEUR (mandataire : M. HARANT) - M. LOUISET (mandataire M. ARRIVE, jusqu'à son arrivée) - M. MAGALHAES (mandataire : Mme LEJUEZ) - Mme PELERBE - M. PINEL.

La séance est publique, Mme Jozeau-Marigné est secrétaire de séance.

1 - Communications diverses

Vote d'une motion

L'assemblée communautaire vote à l'unanimité une motion pour marquer :

- sa solidarité avec les personnels de DCNS et de la navale locale qui ont fait connaître à plusieurs reprises leur inquiétude face aux restructurations lourdes et leur refus de les voir s'appliquer en l'état.
- son opposition à la RGPP dans son volet Défense comme dans ses autres volets qui se traduiront par une réduction de la présence des administrations de l'Etat sur le territoire national et la diminution de la qualité du service public aux administrés.

En présence de salariés CGT qui demandaient un soutien public des élus de l'agglomération afin d'organiser la résistance nécessaire contre le démantèlement des services publics au profit du privé.

La motion est jointe au présent compte-rendu

Communication sur les réajustements mis en place sur le nouveau réseau ZEPHIR suite à sa mise en service le 1er Septembre 2008

Monsieur CHENINA informe les conseillers communautaires des mesures qui ont été prises pour mettre un terme aux dysfonctionnements constatés par les agents de ZEPHIR sur le terrain ou évoqués par les usagers.

Une note de synthèse est jointe au présent compte-rendu.

Journées des communautés urbaines de France à Brest

Le président fait savoir que lors des dernières journées des communautés urbaines qui se sont déroulées à Brest, les communautés urbaines de France ont exprimé de façon unanime leur désaccord sur les intentions du gouvernement en matière de finances publiques locales qui considère les budgets des collectivités et des communautés urbaines en particulier comme les variables d'ajustement du budget de l'Etat. En effet, le gouvernement réduit de manière continue leur capacité à investir à travers la diminution de leurs dotations, le blocage de la taxe professionnelle et l'accroissement de leurs charges.

L'intervention des communautés urbaines est jointe au présent compte-rendu.

2 - Compte rendu des décisions du Président du 16 juin au 26 septembre 2008

Le Président rend compte des décisions du Président du 16 juin au 26 septembre 2008 prises en application des dispositions de l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ADOPTE à l'UNANIMITE

2 - Compte-rendu des décisions des bureaux des 11 et 25 septembre et 2 octobre 2008

Le Président rend compte des décisions des bureaux des 11 et 25 septembre et 2 octobre 2008 prises en application des dispositions de l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ADOPTE à l'UNANIMITE

3 - 2008/180 - SA d'HLM les cités cherbourgeoises - Construction de 28 logements collectifs avenue de Tourville à Equeurdreville-Hainneville – Aide communautaire

M. CIVILISE

Le conseil autorise dans le cadre des aides communautaires au logement social, le versement d'une subvention à hauteur de 67.840,48 euros pour la réalisation de l'opération de la SA HLM les cités cherbourgeoises, autorise le Président à signer la convention déterminant les modalités de versement du fonds de concours à la SA d'HLM Les Cités Cherbourgeoises. Les dépenses seront imputées au compte 2042 72 523B env.15586 pour la construction de 28 logements avenue de Tourville à Equeurdreville-Hainneville.

ADOPTE à l'UNANIMITE

4 - 2008/179 - Programme d'intérêt général "Plan de Cohésion Sociale" 2007 Aides communautaires

M. CIVILISE

Le conseil a octroyé l'attribution des primes suivantes au titre de l'année 2007 dans le cadre du plan de cohésion sociale :

Propriétaires bailleurs

Montant prime	Propriétaire ou personne morale	Adresse	Adresse du/des logements
1.937,00 €	CERVANTES Pascale	1, Chemin Marin, Hameau Samson - Jobourg	9 passage Dumesnil - Cherbourg-Octeville
<u>type d'intervention</u> : insalubrité - assistance à maîtrise d'ouvrage - chaudière individuelle à condensation			
3.762,00 €	LEFEVRE Bertrand	Chasse du Fort - Cherbourg-Octeville	9, boulevard de l'Atlantique - Cherbourg-Octeville
<u>type d'intervention</u> : travaux standard - assistance à maîtrise d'ouvrage			

Les dépenses seront imputées au compte 2042 824 735J env. 13178.

ADOPTE à l'UNANIMITE

5 - 2008/1153 - Délégation des aides à la pierre - Avenant pour l'année 2008 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé

M. CIVILISE

Le conseil a autorisé le Président à signer l'avenant à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé par la communauté urbaine le 26 janvier 2007 avec l'ANAH. Cet avenant prend en compte les orientations de la circulaire du 14 février 2008 relative à la programmation des actions et des crédits de l'ANAH pour 2008.

ADOPTE à l'UNANIMITE

6 - 2008/184 - Service d'accompagnement et d'orientation des jeunes de l'agglomération cherbourgeoise - Action n°12 du PLH de la Communauté urbaine de Cherbourg

M. CIVILISE

Le Programme Local de l'Habitat de la Communauté urbaine de Cherbourg a inscrit dans son plan d'actions adopté le 28 juin 2007, le principe de la création d'un service d'accompagnement et d'orientation des jeunes de l'agglomération.

Le projet de création d'un service d'accompagnement et d'orientation se concrétise aujourd'hui à l'issue d'un travail partenarial mené au premier semestre 2008 et réunissant le FJT, la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin, la Mission Locale, la Communauté urbaine de Cherbourg, et les villes de l'agglomération.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNEL TTC

Année 2009 (voir budget 2010-2011 en annexe)

CHARGES	MONTANT TTC	PRODUITS	MONTANT TTC
Salaires et Charges	38 250 €	CUC PLH	21 000 €
<i>Animateur (3/4 TEMPS)</i>	<i>25 208 €</i>	CRBN – Dispositif "1 jeune 1 logement" (70 % DE 15 000 €)	10 500 €
<i>Coordination</i>	<i>8 813 €</i>		
<i>Pers administratif</i>	<i>4 229 €</i>	Département / FSL	12 200 €
		Département / FAJ	4 600 €
Fonctionnement	12 050 €	CIL 50	2 000 €
<i>Frais administratifs</i>	<i>600 €</i>		
<i>Entretien des locaux</i>	<i>1 325 €</i>		
<i>Frais de déplacements</i>	<i>2 000 €</i>		
<i>Téléphone</i>	<i>500 €</i>		
<i>Participation Charges Locatives MEF</i>	<i>1 125 €</i>		
<i>Équipement matériel</i>	<i>3 000 €</i>		
<i>Communication</i>	<i>3 500 €</i>		
TOTAL ANNUEL	50 300 €	TOTAL ANNUEL	50 300 €

La mise en place du service s'organiserait en deux phases :

- 1ère phase : mise en place des missions d'accueil, d'information et d'orientation.
- 2ème phase : développement de l'accompagnement et de la médiation locative sur le territoire de la Communauté urbaine de Cherbourg.

Dans cette configuration, la mise en place de ce service pourrait s'envisager début 2009. Une convention d'objectifs sera à passer entre les différents partenaires concernés, comprenant notamment une évaluation du service au terme des 3 premières années de fonctionnement.

Le conseil a autorisé la participation de la communauté urbaine de Cherbourg à la mise en place de ce service qui sera abondé annuellement par un crédit de 21 000 € TTC, sous réserve du vote annuel du budget.

Les dépenses seront inscrites au budget 01, imputation 6226 72 757K.

M. ARRIVE ne prend pas part au vote.

ADOPTE à l'UNANIMITE

7 - 2008/173 - Personnel - Modification de l'organigramme

M. LEBOURGEOIS

Le conseil a approuvé la modification de l'organigramme déclinée ci-dessous :

Pôle Administration Ressources

Direction des Finances

- création d'un poste de rédacteur (fonction chef d'équipe) entraînant la suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe

Pôle Opérations et Services Techniques

Direction voirie et déplacements urbains

- création d'un poste d'ingénieur entraînant la suppression d'un poste de technicien supérieur chef (fonction chef de service : service signalisation)
- création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe non titulaire sur la période d'aménagement de poste d'un agent titulaire, sur une période de trois mois renouvelable dans la limite d'un an (service voirie)
- transformation d'un poste de technicien supérieur créé par délibération du 30 juin 2008 en poste de technicien supérieur chef en vue du recrutement d'un agent par voie de détachement (fonction chef de service : service études et travaux)
- création d'un poste de technicien supérieur entraînant la suppression d'un poste de contrôleur de travaux principal (fonction chef d'équipe : service voirie)
- transformation de quatre postes d'adjoint technique de 2ème classe en poste d'adjoint technique de 1ère classe (service études/travaux et service voirie)

Direction des bâtiments

- création d'un poste d'ingénieur (fonction : directeur) pour assurer le remplacement de l'agent titulaire autorisé à accomplir un service à temps partiel (50 %) pour exercer un cumul d'emplois sur lequel la commission de déontologie a donné un avis favorable

Direction du cycle de l'eau

- transformation de six postes d'adjoint technique de 2ème classe en postes d'adjoint technique de 1ère classe (service des eaux et service assainissement)

Direction de la propreté

- transformation de dix postes d'adjoint technique de 2ème classe en postes d'adjoint technique de 1ère classe (service des ordures ménagères et service du nettoyage)

Direction de la mécanique

- transformation de deux postes d'adjoint technique de 2ème classe en postes d'adjoint technique de 1ère classe

Il est précisé que la transformation des postes d'adjoint technique de 2ème classe en 1ère classe s'inscrit dans un déroulement de carrière conditionné à la réussite d'un examen professionnel et ce, au titre du plan de promotion 2008, avec effet du 1er juillet et pour l'un d'eux au 1er juin 2008.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**8 - 2008/183 - Contrat d'agglomération - Réalisation d'une bibliothèque universitaire -
Maison de l'étudiant - Locaux médico-sociaux sur le site universitaire de
Cherbourg-Octeville - Avenants aux marchés**

M. LAGARDE

Par délibération du 11 Octobre 2007, le conseil communautaire a approuvé les modifications du plan de financement de l'opération Bibliothèque Universitaire – Maison de l'Étudiant – Locaux Médico Sociaux.

Par délibération n°2007/122 du 28 juin 2007, la SHEMA a été autorisée à signer les marchés des lots Électricité et Chauffage-Plomberie-Ventilation.

Par délibération n°2008/012 du 27 mars 2008, le conseil a autorisé la passation d'avenants pour un montant global de 3 119,00 € HT, soit 3 730,32 € TTC.

Lot n°9 : Électricité :

L'entreprise LÉVÈQUE, titulaire du lot « Électricité » a chiffré la plus-value concernant l'ensemble des demandes supplémentaires des usagers liées à l'implantation des matériels électriques.

Cette plus-value s'élève à 12 479,84 € HT, soit 14 925,89 € TTC.

Description	Montant €
Lot n° 9 : Électricité - Plus-value travaux : demandes supplémentaires des usagers liées à l'implantation des matériels électriques	12 479.84
Montant de l'avenant HT	12 479.84
Montant de l'avenant TTC	14 925.89

La commission d'appel d'offres réunie en séance le 09 Septembre 2008 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Lot n°10 : Plomberie Chauffage Ventilation :

L'entreprise LÉBOUCHER ROSALIE, titulaire du lot « Plomberie-Chauffage-Ventilation » a chiffré, à la demande des usagers, la suppression de l'évier dans l'infirmierie pour un montant de - 183,15 € HT, la fourniture et la pose de robinets de puisage dans les halls haut et bas pour un montant de 588,04 € HT, et les travaux de plomberie liés à l'installation future d'une fontaine à eau dans la zone accueil pour un montant de 224,93 € HT.

Par ailleurs et à la demande du contrôleur technique, l'entreprise a chiffré la fourniture et la pose dans le magasin de stockage de clapets coupe-feu deux heures pour un montant de 577,20 € HT.

Également et à la demande de la maîtrise d'œuvre, l'entreprise a chiffré la moins-value liée au remplacement des collecteurs et chutes en tube fonte SMU par du tube PVC (excepté en salle de lecture et hall haut et bas) pour un montant de - 742,88 € HT.

La plus-value globale s'élève à 464,14 € HT, soit 555,11 € TTC.

Description	Montant €
Lot n° 10 : Plomberie Chauffage Ventilation	
- Plus-value travaux :	
✓ Robinets de puisage des halls	588.04
✓ Alimentation et évacuation fontaine à eau	224.93
✓ Clapets CF 2H suite demande du CT	577.20
- Moins-value travaux :	
✓ Suppression évier local infirmerie	- 183.15
✓ Modification descente EP intérieures	- 742.88
Montant de l'avenant HT	464.14
Montant de l'avenant TTC	555.11

Les marchés de travaux pour cette opération sont récapitulés ainsi qu'il suit :

N° Lot	Intitulé	Entreprise	Montant marché initial (€TTC)	Montant avenants (€TTC)	Total (€TTC)
1	Espaces Verts	Vert et Bleu	24 193.76	/	24 193.76
2	Gros-œuvre	MARC SA	548 068.96 Avenant n°1 : 3 730.32	/	551 799.28
3	Charpente Métallique	CTI BAT	153 198.03	/	153 198.03
4	Etanchéité	ASTEN	192 992.09	/	192 992.09
5	Menuiseries Extérieures	CTI BAT	141 914.97	/	141 914.97
6	Serrurerie Métallerie	SARL LEPETIT Michel	87 877.00	/	87 877.00
7	Cloisons Doublage et Distribution	MARY SAS	89 321.59	/	89 321.59
8	Menuiseries Intérieures	SARL MENUIS. FRANCOISE	73 958.21	/	73 958.21
9	Electricité Courants Forts et faibles	SAS LEVEQUE	142 957.09	14 925.89	157 882.98

N° Lot	Intitulé	Entreprise	Montant marché initial (€TTC)	Montant avenants (€TTC)	Total (€TTC)
10	Plomberie Chauffage Ventilation	LEBOUCHER ROSALIE	212 747.00	555.11	213 302.11
11	Ascenseur (TVA 5,5%)	SARL ERMES	19 042.75	/	19 042.75
12	Revêtement de sols souples	PIERRE SAS	51 454.34	/	51 454.34
13	Peinture Revêtements Muraux	PIERRE SAS	93 354.49	/	93 354.49
14	Plafonds suspendus	CONFORT ISOLATION	36 049.11	/	36 049.11
15	Protection Solaire	SODICLAIR	3 819.00	/	3 819.00
16	Terrassements Voirie Assi EU EP	MASTELLOTTO SAS	183 841.94	/	183 841.94
17	Tranchées Réseaux	SNEC	54 389.42		54 389.42
		TOTAL	2 112 910.07	15 481.00	2 128 391.07

En conséquence, le conseil a autorisé le mandataire, la société SHEMA à signer l'avenant n°1 au marché du lot n°9 Électricité pour un montant de 12 479,84 € HT soit 14 925,89 € TTC et à signer l'avenant n°1 au marché du lot n°10 Plomberie Chauffage Ventilation pour un montant de 464,14 € HT soit 555,11 € TTC relatifs à la réalisation de l'opération Bibliothèque Universitaire – Maison de l'Étudiant – Locaux Médico Sociaux.

ADOPTE à l'UNANIMITE

9 - 2008/182 - Contrat d'agglomération - Réalisation d'un hall de technologie sur le site universitaire de Cherbourg-Octeville - Avenants aux marchés

M. LAGARDE

Par délibération du 20 décembre 2006 et du 11 octobre 2007, le conseil communautaire a approuvé les modifications du plan de financement de l'opération Hall de Technologie.

Par délibération n°2006/227 en date du 22 novembre 2006, la SHEMA a été autorisée à signer les marchés des lots Étanchéité, Menuiseries Extérieures, Menuiseries Intérieures, Electricité, Chauffage - Traitement d'air, et Carrelage.

Par décisions du Président n°s P-2006/125, P-2007/063 et P-2007/102 les lots 1 : gros-oeuvre, 7 : plâtrerie-sèche, 3 : ravalement de façade, 8b et 14b ont été respectivement attribués aux entreprises Burnouf, BNR et Françoise, Confort isolation et Martin Grégoire.

Par délibérations 2007/114, 2007/190, 2007/229, 2007/230, 2008/011 et 2008/075, le conseil a autorisé la passation d'avenants pour un montant global de 32 838,00 € HT, soit 39 274,25 € TTC.

Lot n°5 : Menuiseries extérieures :

À la demande des usagers, l'entreprise VITRAGES SAINT GOBAIN a chiffré la fourniture et la pose de tôles de protection sur les 2 portes grillagées et sur la porte du conduit de cheminée du sous-sol.

La plus-value s'élève à 1 010,00 € HT soit 1 207,96 € TTC.

Description	Montant €
Lot n° 05 : Menuiseries Extérieures - Plus-value travaux : fourniture de tôles de protection sur 3 des portes du sous-sol	1 010.00
Montant de l'avenant HT	1 010.00
Montant de l'avenant TTC	1 207.96

Lot n°11 : Chauffage-Ventilation :

Avenant n°3 :

Sur demande de la maîtrise d'œuvre, l'entreprise CAPS a chiffré la plus-value concernant la réalisation des travaux liés à l'installation de l'onduleur du local 54.

Cette plus-value s'élève à 654,06 € HT, soit 782.26 € TTC.

Description	Montant €
Lot n° 11 : Chauffage Ventilation - Plus-value travaux : travaux d'extraction liés à l'installation de l'onduleur du local 54	654.06
Montant de l'avenant HT	654.06
Montant de l'avenant TTC	782.26

La commission d'appel d'offres réunie en séance le 09 Septembre 2008 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Avenant n°4 :

L'entreprise CAPS a chiffré la plus-value concernant la fourniture d'une grille de transfert demandée par la maîtrise d'œuvre.

Cette plus-value s'élève à 380,55 € HT, soit 455,14 € TTC.

Description	Montant €
Lot n° 11 : Chauffage Ventilation - Plus-value travaux : fourniture d'une grille de transfert	380.55
Montant de l'avenant HT	380.55
Montant de l'avenant TTC	455.14

La commission d'appel d'offres réunie en séance le 09 Septembre 2008 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Les marchés de travaux pour cette opération sont récapitulés ainsi qu'il suit :

N° Lot	Intitulé	Entreprise	Montant marché initial (€TTC)	Montant avenants (€TTC)	Total (€TTC)
1	Gros Œuvre	BURNOUF	909 126.76 Avenant n°1 : 1 931.48 Avenant n°2 : 4 175.95 Avenant n°3 : 2 513.51 Avenant n°4 : 1 571.85 Avenant n°5 : 23 340.54 Avenant n°6 : - 7 139.88	/	935 520.21
2	Pierres agrafées	ROCAMAT	31 821.13 Avenant n°1 : - 2 568.41	/	29 252.72
3	Ravalement	BNR	44 175.31	/	44 175.31
4	Étanchéité	CORBET	75 366.73 Avenant n°1 : 164.61 Avenant n°2 : - 3 076.93 Avenant n°3 : 5 690.78	/	78 145.19
5	Menuiseries extérieures	VITRAGES SAINT GOBAIN	168 295.14 Avenant n°1 : 2 571.40 Avenant n°2 : 3 962.73 Avenant n°3 : 0.00	1 207.96	176 037.23
6	Menuiseries Intérieures	AMC FOLLIOU	84 365.41 Avenant n°1 : - 674.90 Avenant n°2 : - 6 569.05	/	77 121.46
7	Plâtrerie sèche	FRANCOISE	98 296.58	/	98 296.58
8	Faux Plafonds	CONFORT ISOLATION	22 292.29	/	22 292.29

9	Electricité	LEVEQUE	181 629.01 Avenant n°1 : 928.49 Avenant n°2 : 5 683.63 Avenant n°3 : - 8 790.60 Avenant n°4 : - 3 294.87	/	176 155.66
10	Plomberie Sanitaire	CAPS	92 678.90 Avenant n°1 : 5 037.07 Avenant n°2 : - 4 560.87	/	93 155.10
11	Chauffage Traitement d'air	CAPS	260 362.02 Avenant n°1 : 40 834.90 Avenant n°2 : 203.42	782.26 455.14	302 637.74
12	Fluides Spéciaux	LINDE GAS	88 090.78	/	88 090.78
13	Sols Souples	LE BARBANCHON	40 524.22 Avenant n°1 : -17 445.57 Avenant n°2 : 1 341.19	/	24 419.84
14	Carrelage Faïence	MARTIN GREGOIRE	11 143.18 Avenant n°1 : 2 712.53	/	13 855.71
15	Peinture	LEBOUVIER	58 345.09 Avenant n°1 : - 3 025.63	/	55 319.46
16	Ascenseur	THYSSEN KRUPP	26 910.00	/	26 910.00
8b	Faux Plafonds	CONFORT ISOLATION	10 169.97	/	10 169.97
14b	Carrelage	MARTIN GREGOIRE	37 360.53 Avenant n°1 : - 6 243.12	/	31 117.41
		TOTAL	2 280 227.30	2 445.36	2 282 672.66

Le conseil a autorisé le mandataire, la société SHEMA :

- à signer l'avenant n°4 au marché du lot n°5 Menuiseries extérieures pour un montant de 1 010.00 € HT soit 1 207.96 € TTC.

- à signer l'avenant n°3 au marché du lot n°11 Chauffage Ventilation pour un montant de 654.06 € HT soit 782.26 € TTC.

- à signer l'avenant n°4 au marché du lot n°11 Chauffage Ventilation pour un montant de 380.55 € HT, soit 455.14 € TTC.

En conséquence, le montant des marchés de travaux est porté de 2 280 227.30 € TTC à 2 282 672.66 € TTC relatif à l'opération Hall de Technologie.

ADOpte à l'UNANIMITE

10 - 2008/195 - Charte relative à l'élaboration et au fonctionnement du système d'information multimodale sur les transports de voyageurs en Basse-Normandie

M. CHENINA

Le conseil autorise le Président à intervenir à une charte pour la mise en place d'un système d'information multimodale au niveau régional pour faciliter la préparation des déplacements des voyageurs dans le périmètre de la Basse-Normandie et à renforcer ainsi la pratique des transports en commun pour une mobilité durable.

Ce système se traduira dans un premier temps par la mise en ligne d'un site internet alimenté par les données des différents réseaux. Il proposera aux usagers un calculateur d'itinéraires intermodal en leur fournissant une feuille de route avec un itinéraire cartographique.

ADOpte à l'UNANIMITE

11 - 2008/194 - Transports scolaires – Convention avec le Conseil Général

M. CHENINA

Le conseil autorise le Président à intervenir à une convention de partenariat avec le conseil général qui mutualise les services scolaires et permettra aux enfants résidant sur la communauté urbaine dans un quartier non desservi par ZEPHIR de se rendre dans leurs établissements scolaires en empruntant les transports MANEO du conseil général.

Le coût du transport a été fixé à 350 euros par élève et par an par le conseil général. La CUC prendra à sa charge le différentiel entre cette somme et le coût d'un abonnement ZEPHIR qui restera à la charge des parents.

ADOPTE à l'UNANIMITE

12 - 2008/144 - Zone d'aménagement concerté des Fourches - Cahier des charges de cession des terrains - Modifications

M. LEPELLETIER

La zone d'aménagement concerté des Fourches a été créée par votre conseil le 21 décembre 1989. Sa création a été prorogée le 6 décembre 1991.

Le conseil a approuvé l'abrogation du cahier des charges de cession des terrains approuvé par délibération du conseil de communauté en date du 31 mars 1993 et a pris acte de sa transformation en document lié à la cession des terrains à l'intérieur de la ZAC dont la caducité interviendra à la date de la publication de la suppression de la zone conformément à la loi SRU.

ADOPTE à l'UNANIMITE

13 - 2007/143 - Zone d'aménagement concerté de Bénécère - Cahier des charges de cession des terrains - Modifications

M. LEPELLETIER

La zone d'aménagement concerté de Bénécère a été créée par votre conseil le 31 mars 1992.

Le conseil a approuvé l'abrogation du cahier des charges de cession des terrains approuvé par délibération du conseil de communauté en date du 29 octobre 1993 et a pris acte de sa transformation en document lié à la cession des terrains à l'intérieur de la ZAC dont la caducité interviendra à la date de la publication de la suppression de la zone conformément à la loi SRU.

ADOPTE à l'UNANIMITE

14 - 2008/177 - Programme d'action Foncière - Gestion des biens acquis par l'E.P.F - Normandie - Convention avec les communes

M. LEPELLETIER

Par délibération du 28 juin 2007 et du 19 décembre 2008, le conseil de communauté a adopté le Programme d'Action Foncière, (PAF), convention pluri annuelle entre la CUC et l'EPF-Normandie, regroupant l'ensemble des acquisitions foncières sollicitées par la collectivité, sur la base des priorités de développement de celle-ci, et dans le cadre d'un plafond financier fixé contractuellement. Le PAF permet des portages fonciers à court, moyen et long terme, en fonction de l'échéance des opérations d'aménagement ou de renouvellement urbain à mener, ainsi que du temps de mutation des terrains. La gestion des biens acquis est confiée à la collectivité (relations avec les locataires éventuels, paiement des impôts et taxes, entretien).

Bien que la CUC soit seule signataire du Programme d'Action Foncière, les communes sont étroitement associées à son élaboration.

La CUC étant seule signataire du Programme d'Action Foncière avec l'EPF, il est nécessaire de passer une convention avec chacune des communes, pour qu'elles s'engagent à respecter par subrogation les conditions de gestion imposées par l'EPF et à rembourser à la CUC, les charges qui lui seront facturées par l'EPF pour la gestion des immeubles. Les communes se sont engagées à soumettre cette convention à la délibération de leurs conseils municipaux.

Le conseil a approuvé la convention annexée à la présente délibération et a autorisé le Président à intervenir à la signature des conventions.

Les recettes et les dépenses afférentes à la gestion des immeubles seront inscrites au budget.

ADOPTE à l'UNANIMITE

15 - 2008/176 - Espaces agricoles de l'Est de l'agglomération - Mission foncière de la SAFER de Basse Normandie

M. LEPELLETIER

Le conseil a autorisé la passation d'une convention d'études avec la SAFER de Basse Normandie afin de lui confier une mission d'un montant de 7 774 € TTC portant sur les points suivants:

- identifier les terrains de substitution,
- définir leurs caractéristiques en vue d'échanges ultérieurs,
- mettre en place une animation pouvant aboutir à des échanges ou à des compensations foncières.

afin de permettre aux exploitations agricoles de se maintenir sur le secteur Est de la CUC.

La dépense sera inscrite au budget primitif 2009 compte 2031 824 755C env 14509, pour un montant de 7 774 € TTC.

ADOPTE à l'UNANIMITE

16 - 2008/178 - Programme d'action foncière – Demande de création de zones d'aménagement différé dans les secteurs des Vignières, des Mesliers Sud, d'Hainneville-Haut, du Chemin du Gast, de la Lande Praiterie, du Loup Pendu, de Schweitzer-Cloquant, de la Mare à canards Nord et du Hameau Quévillon

M. LEPELLETIER

Le conseil de communauté a approuvé la création des neuf zones d'aménagement différé suivantes : les Vignières et les Mesliers Sud sur la commune de Querqueville, Hainneville-Haut et Chemin du Gast sur la commune d'Equeurdreville-Hainneville, la Lande Praiterie et le Loup Pendu sur la commune de Cherbourg-Octeville, Schweitzer-Cloquant et la Mare à canards-Nord sur la commune de la Glacerie, Hameau Quévillon sur la commune de Tourlaville, telles que délimitées sur les plans ci-joints, en vue de constituer des réserves foncières à destination dominante d'habitat.

Le conseil a sollicité M. le Préfet la création des Z.A.D. dites des Vignières, des Mesliers Sud, d'Hainneville-Haut, du Chemin du Gast, de la Lande Praiterie, du Loup Pendu, de Schweitzer-Cloquant, de la Mare à canards Nord et du Hameau Quévillon, telles que délimitées sur les plans annexés, en vue de constituer les réserves foncières à destination dominante d'habitat.

Le conseil a autorisé la délégation à l'E.P.F-Normandie du droit de préemption en Z.A.D. sur l'ensemble des zones précitées.

ADOPTE à l'UNANIMITE

17 - 2008/189 - Troisième phase de développement de la Cité de la Mer - Grande galerie des engins et des hommes - Contrat de projet Etat-Région

M. CAUVIN

Le conseil a approuvé le programme de la troisième phase de la cité de la mer qui se décompose en quatre opérations :

- **La grande galerie des engins et des hommes.** Il s'agit là de la mise en scène des engins et des hommes qui ont contribué à l'exploration des fonds sous-marins.

- **La Cité des enfants.** L'objectif de cette opération est de créer à l'intérieur du pavillon des expositions en lien avec les aquariums, un espace de repos et d'attente plus spécialement destiné aux jeunes enfants.

- **Espace Emigration et Titanic.** Cette opération consiste à traiter sous forme muséographique le thème de l'émigration depuis Cherbourg. 2012 sera l'année du 100ème anniversaire du naufrage du Titanic. Cet élément sera le vecteur permettant de traiter de l'archéologie sous marine.

- **La rénovation du patrimoine.** Il s'agit de poursuivre la rénovation du patrimoine notamment de la grande halle qui n'avait pu être traitée que de façon provisoire lors de la première phase.

dans la perspective de la consultation de maîtres d'oeuvre.

L'ouverture au public des trois premières opérations est pour 2010, 2011 et 2012. L'ouverture chaque année d'un nouvel élément nous semble de nature à doper l'attractivité commerciale de la Cité de la Mer.

Le coût prévisionnel de cette opération est de 670.000€ H.T. dont 500.000€ de travaux. Les travaux seront lancés avec une tranche ferme de 400 000 € et une tranche conditionnelle de 100 000 €.

Trois équipes de maîtrise d'oeuvre composées à minima d'un architecte, d'un scénographe et d'un éclairagiste seront amenées à remettre une prestation d'un niveau esquisse dans le cadre d'une procédure adaptée de maîtrise d'oeuvre.

ADOPTE à l'UNANIMITE

18 - 2008/175 - Délégations de pouvoirs prises en application de l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délégation ponctuelle du droit de préemption urbain

M. LAGARDE

La délibération n° 2008/050 du 17 avril 2008 est complétée ainsi qu'il suit : le conseil délègue à M. le Président la faculté de déléguer ponctuellement l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de l'aliénation d'un bien particulier conformément aux articles 2122.22 alinéa 15 et L 5211.2 et L 5211.10 du code général des collectivités territoriales et L 213.3 du code de l'urbanisme, à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.

ADOPTE à l'UNANIMITE

19 - 2008/197 - Contrat d'agglomération - ORU entre terre et mer - ZAC des Bassins - Déclaration de projet

M. LAGARDE

Le conseil a réaffirmé l'objet de l'opération « ZAC des Bassins », a déclaré l'intérêt général de cette opération à la suite de l'avis favorable sans réserve émis par le commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique.

Le conseil a autorisé la Société SHEMA, concessionnaire, en vertu de l'article 7 de la concession d'aménagement à :

- solliciter de Monsieur le Préfet de la Manche et à son profit l'arrêté de déclaration d'utilité publique du projet ;
- solliciter de Monsieur le Préfet de la Manche et à son profit l'arrêté de cessibilité des parcelles concernées par le projet.

ADOPTE à l'UNANIMITE

20 - 2008/196 - Contrat d'agglomération - ORU entre terre et mer - Avenue de Normandie - Convention constitutive de groupement de commande

M. LAGARDE

Le Conseil a autorisé le recours à un groupement de commande pour la réalisation d'une étude de maîtrise d'œuvre des espaces publics du secteur avenue de Normandie conformément à l'article 8 du code des marchés publics, a donné son accord sur la désignation de la ville de Cherbourg-Octeville comme coordonnateur du groupement, a autorisé le Président à intervenir à la signature de la convention de groupement de commande sus-citée.

La dépense en résultant sera imputée à l'opération de travaux de voirie de l'avenue de Normandie à prévoir dans le cadre du budget 2009.

ADOPTE à l'UNANIMITE

21 - 2008/192 - Station nautique – Cherbourg-Hague – Subvention 2008 - Convention

M. ROUXEL

Le conseil a approuvé le versement d'une subvention de 20 000 € à l'association Station Nautique au titre de la taxe de séjour 2008, a autorisé le Président à signer une convention avec l'association qui reprend l'intégralité des versements opérés en 2008 soit 10 000 € au titre de la taxe de séjour 2007 et 20 000 € au titre de la taxe de séjour 2008.

La dépense sera imputée au compte : 6574 1005 95 enveloppe 13407.

M. ROUXEL ne prend pas part au vote.

ADOPTE à l'UNANIMITE

22 - 2008/191 - Cotentin tourisme – Subvention 2008 - Convention

M. ROUXEL

Le conseil a approuvé le versement d'une subvention de 15 000 € à l'association Cotentin Tourisme au titre de la taxe de séjour 2008, a autorisé le Président à signer une convention avec l'association qui reprend l'intégralité des versements opérés en 2008 soit 15 000 € au titre de la taxe de séjour 2007 et 15 000 € au titre de la taxe de séjour 2008.

La dépense sera imputée au compte : 6574 1005 95 enveloppe 13407.

M. ROUXEL ne prend pas part au vote.

ADOPTE à l'UNANIMITE

23 - 2008/185 - Maison du tourisme de Cherbourg et du Haut Cotentin – Subvention 2008 – Avenants à la convention d'objectifs

M. ROUXEL

Le conseil a approuvé le versement d'une subvention complémentaire de 10 000 € à l'association Maison du Tourisme de Cherbourg et du Haut Cotentin au titre de la taxe de séjour 2008, a autorisé le Président à signer un avenant à la convention d'objectifs 2008.

La dépense sera imputée au compte : 6574 1005 95 enveloppe 5671.

M. ROUXEL ne prend pas part au vote.

ADOPTE à l'UNANIMITE

Le Président intervient pour informer les conseillers communautaires du projet de refonte des outils techniques de promotion de l'agglomération. Il fait remarquer que la structure associative qui porte la maison du tourisme n'est pas satisfaisante et qu'il est envisagé sa transformation en EPIC dans un contexte juridique plus sûr. Il met en avant le travail accompli par A. ROUXEL au sein de la structure associative avec des moyens limités.

Il fait savoir que les communautés de communes de la Hague et des Pieux se sont également réunies pour créer un EPIC et qu'il avait été question de créer un seul EPIC mais qu'après réflexion, deux étapes paraissent plus judicieuses dans la mesure où les structures n'en sont pas au même stade, ce qui n'empêchera pas des rapprochements par voie conventionnelle. Il précise que les professionnels du tourisme seront associés étroitement. Une mission a été confiée à B. CAUVIN en ce sens et une présentation sera faite au conseil de communauté dans le premier trimestre 2009.

24 - 2008/193 - Renouvellement des marchés d'assurances de la Communauté Urbaine de Cherbourg

M. ROUXEL

Le conseil a autorisé Monsieur le Président à procéder à la signature des contrats d'assurances :

- Lot 1: Assurance Incendie Divers Dommages aux Biens incluant Bris de Machines: SMACL pour un montant annuel de 37 514.10 € TTC,
- Lot 2: Assurance Responsabilité Civile Générale incluant l'Assurance de la Responsabilité Civile Pollution pour un montant annuel de 76 261.83 € TTC,
- Lot 3: Assurance de la Flotte Automobile incluant l'assurance des marchandises transportées : SMACL pour un montant annuel de 130 913.54 € TTC,
- Lot 4: Assurance des Risques Statutaires: SMACL pour un montant annuel de 247 921.19 € TTC,
- Lot 5: Assurance Protection Juridique Pénale des Agents Territoriaux et des Elus : DAS pour un montant de 983 € TTC.

ADOPTE à l'UNANIMITE

25 - 2008/151 - Finances - Admissions en non valeur - Budget principal - Budgets du cycle de l'eau et activités industrielles et commerciales

M. LAGARDE

Le conseil a autorisé l'admission en non-valeur des créances irrécouvrées pour un montant total de 48 171.88 €.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits aux budgets concernés, à savoir:

budget principal:	compte 654 90 L001 enveloppe 6736 =19 372.36
	compte 654 821 D003 enveloppe 6519 = 443.48
budget eau:	compte 654 enveloppe 8784,
budget assainissement:	compte 654 enveloppe 9765
budget activités industrielles et commerciales:	compte 654 enveloppe 1075

ADOPTE à l'UNANIMITE

26 - 2008/188 - Exercice 2008 - Décision modificative n°2 - budget principal – budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et de l'abattoir – Décision modificative n°1 – budgets annexes activités industrielles et commerciales et bâtiments d'activité

M. LAGARDE

Les décisions modificatives n° 2 et 1, s'équilibrent tous budgets et tous mouvements confondus à 2 002 844.53 €, la part des mouvements réels ressortant à – 149 570.86 €

BUDGET	DEPENSES			RECETTES		
	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total
Budget général	-149 570.86	2 152 415.39	2 002 844.53	-149 570.86	2 152 415.39	2 002 844.53
<i>Principal</i>	95 442.33	2 132 924.99	2 228 367.32	95 442.33	2 132 924.99	2 228 367.32
Investissement	-306 676.71	2 279 679.14	1 973 002.43	-109 152.77	2 082 155.20	1 973 002.43
Fonctionnement	402 119.04	-146 754.15	255 364.89	204 595.10	50 769.79	255 364.89
<i>Eau</i>	-133 742.41	6 855.54	-126 886.87	-133 742.41	6 855.54	-126 886.87
Investissement	-132 418.96	5 532.09	-126 886.87	-133 742.41	6 855.54	-126 886.87
Fonctionnement	-1 323.45	1 323.45	0.00	0.00	0.00	0.00
<i>Assainissement</i>	-145 537.00	9 856.86	-135 680.14	-145 537.00	9 856.86	-135 680.14
Investissement	-145 650.82	9 400.68	-136 250.14	-146 107.00	9 856.86	-136 250.14
Fonctionnement	113.82	456.18	570.00	570.00	0.00	570.00
<i>Activités industrielles et Ciales</i>	6 512.00	0.00	6 512.00	6 512.00	0.00	6 512.00
Investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Fonctionnement	6 512.00	0.00	6 512.00	6 512.00	0.00	6 512.00
<i>Abattoir</i>	16 184.30	2 778.00	18 962.30	16 184.30	2 778.00	18 962.30
Investissement	16 184.30	2 778.00	18 962.30	16 184.30	2 778.00	18 962.30
Fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<i>Bâtiments d'activités</i>	18 081.92	0.00	18 081.92	18 081.92	0.00	18 081.92
Investissement	5 407.92		5 407.92	5 407.92		5 407.92
Fonctionnement	12 674.00		12 674.00	12 674.00	0.00	12 674.00

Le conseil a adopté la décision modificative n° 2 exercice 2008 du budget principal et des budgets annexes : « eau », « assainissement » et « abattoir », a adopté la décision modificative n° 1 exercice 2008 des budgets annexes « activités industrielles et commerciales » et « bâtiments d'activité » et a autorisé le versement des subventions aux attributaires portés sur l'état joint en annexe.

2 abstentions : M. LEVALLOIS et Mme HERY

ADOPTE à l'UNANIMITE

27 - 2008/187 - Exonération de taxe professionnelle pour les entreprises de spectacle

M. LAGARDE

Le conseil a exonéré de taxe professionnelle :

1° les entreprises de spectacles vivants relevant des catégories ci-après, à hauteur de :

- a) 100 % pour les théâtres nationaux ;
- b) 100 % pour les autres théâtres fixes ;
- c) 100 % pour les tournées théâtrales et les théâtres démontables exclusivement consacrés à des spectacles d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique ;
- d) 100 % pour les concerts symphoniques et autres, les orchestres divers et chorales ;
- e) 100 % pour les théâtres de marionnettes, les cabarets artistiques, les café-concerts, les music-halls et cirques à l'exclusion des établissements où il est d'usage de consommer pendant les séances.

2° les établissements de spectacles cinématographiques, à hauteur de :

a) 66% pour ceux situés dans les communes de moins de 100 000 habitants qui, quel que soit le nombre de leurs salles, réalisent en moyenne hebdomadaire moins de 2 000 entrées ;

b) 100% pour ceux qui, quel que soit le nombre de leurs salles, réalisent en moyenne hebdomadaire moins de 7 500 entrées et bénéficient d'un classement « art et essai » au titre de l'année de référence.

ADOPTE à l'UNANIMITE

28 - 2008/186 - Gestion de la dette

M. LAGARDE

Le conseil a fixé le cadre dans lequel s'exerce la délégation. La délibération est jointe au présente compte rendu.

ADOPTE à l'UNANIMITE

29 - 2008/198 - Présentation des travaux de la commission consultative des services publics locaux - Rapports d'activité 2006

M. ARRIVE

Conformément à la législation en vigueur, le conseil a pris acte de la présentation de l'état des travaux de la commission consultative pour les rapports d'activité de l'exercice 2006 :

Réunions de la commission	Ordre du jour des réunions
Réunion de la commission consultative du 26 septembre 2007	<ol style="list-style-type: none">1. Cité de la Mer. Présentation du rapport annuel du délégataire. Année 20062. Transports publics urbains. Présentation du rapport annuel du délégataire. Année 20063. Présentation du rapport annuel 2006 sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement
Réunion de la commission consultative du 3 mars 2008	<ol style="list-style-type: none">1. Présentation du rapport annuel 2006 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Année 20062. Plate-forme de formation aux métiers en environnement contrôlé. Rapport du délégataire pour l'exercice 20063. Locaux d'activité. Rapport annuel du délégataire. Exercice 2006

ADOPTE à l'UNANIMITE

**30 - 2008/145 - Fourniture de deux véhicules de collecte à ordures ménagères –
Autorisation de transfert de marché**

M. ARRIVE

Le conseil a autorisé la passation d'un avenant de transfert au marché n° 14/2008 du 18 janvier 2008 aux nom et profit de la société EUROVOIRIE qui accepte les clauses et conditions du contrat en cours.

Intervention du Président pour évoquer le dispositif des bacs enterrés qui sont considérés comme un excellent complément de la collecte traditionnelle que la communauté urbaine aimerait généraliser mais que le coût unitaire du conteneur qui approche 310 000 euros est très coûteux. M. ARRIVE complète en précisant que cette politique repose sur l'engagement et le civisme du citoyen.

**31 - 2008/190 - Fourniture d'un chargeur télescopique – Autorisation de signer le
marché**

M. ARRIVE

Le conseil a autorisé le Président à signer le marché avec la Société FLAMBARD AGRICOLE pour l'acquisition d'un chargeur télescopique du coût de 62 893.25 € TTC.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**32 - 2008/181 - Compostage individuel - Fixation des tarifs des redevances aux
dépositaires de composteurs**

M. ARRIVE

La Communauté Urbaine de Cherbourg a retenu dans le cadre du contrat d'agglomération la mise en place du compostage individuel.

Le conseil a fixé l'application des tarifs pour la remise de composteurs aux usagers. Ils sont applicables au 1er novembre 2007.

Capacité des composteurs	360 litres	700 litres
Coût d'achat H.T.	48.00 €	69.00 €
Tarifs des redevances	24.00 €	35.00 €

ADOPTE à l'UNANIMITE

33 - 2008/147 - Collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques

M. ARRIVE

Le conseil a autorisé la passation d'une convention avec l'association Emmaüs pour la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques.

ADOPTE à l'UNANIMITE

34 - 2008/149 - Agenda 21 – Action « publier un rapport annuel sur l'énergie et les gaz à effet de serre »

Mme LEJUEZ

Le conseil a pris connaissance du rapport annuel sur l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

ADOPTE à l'UNANIMITE

35 - 2008/146 - Adhésion à l'agence Manche Energies

Mme LEJUEZ

Le conseil a autorisé l'adhésion de la communauté urbaine à l'association "Manche Energies" et a approuvé les statuts de l'association.

La dépense (400€) sera imputé sur l'enveloppe 146 - imputation 6281 020 C002.

ADOPTE à l'UNANIMITE

36 - 2008/148 - Participation et financement des « rencontres du développement durable sur le Nord-Cotentin » organisées par l'ARDES

Mme LEJUEZ

Le conseil a approuvé le versement d'une subvention de 5 000 € à l'association ARDES pour le financement des rencontres du développement durable sur le Nord Cotentin.

ADOPTE à l'UNANIMITE

37 - 2008/171 - Education à l'environnement «soutenir les projets de découverte de l'environnement pour les jeunes»

Mme LEJUEZ

Dans le cadre de l'éducation à l'environnement «soutenir les projets de découverte de l'environnement pour les jeunes», le conseil a approuvé le versement à l'école Jean Macé d'une subvention de 392.00 €, le versement à l'école Amont Quentin d'une subvention de 448.00 €.

La dépense sera imputée au budget compte 6574 830 663H env. 8480

ADOPTE à l'UNANIMITE

38 - 2008/150 - Contrat d'agglomération- Agenda 21 – Action « Former les artisans à la construction – Rénovation environnementale »

Mme LEJUEZ

Le conseil a autorisé le Président les conventions avec l'association normande pour la formation dans l'artisanat et le bâtiment et la chambre des métiers et de l'artisanat de la Manche pour l'organisation de formations sur le thème de l'énergie et de l'éco-construction à destination des professionnels du bâtiment dans le cadre de l'agenda 21.

La dépense sera inscrite à l'enveloppe 13150 compte 6228 830 728 F.

ADOPTE à l'UNANIMITE

39 - 2008/150 - Contrat global pour l'eau - Bassin de la Divette

Mme LEJUEZ

Conformément à votre délibération n° 2007/224 du 21/11/2007, votre conseil a autorisé la signature d'une convention de groupement de commande avec les différentes collectivités touchées par le bassin versant de la Divette afin de réaliser une étude diagnostique de l'état du cours d'eau.

Afin de procéder à l'ouverture des plis, compte-tenu des élections intervenues en mars dernier, les membres de la commission d'appels d'offres du groupement de commande à savoir :
- 1 titulaire : M. LE MIEUX
- 1 suppléant : Mme LOISEL.

ADOPTE à l'UNANIMITE

40 - 2008/172 - Réhabilitation de la station d'épuration Est - Procédure administrative

Mme LEJUEZ

Pour se conformer aux nouvelles exigences réglementaires, la communauté urbaine de Cherbourg a décidé d'engager les travaux de réhabilitation de la station d'épuration Est située dans le quartier des Mielles à Tourlaville.

Le Conseil a autorisé le Président à déposer les dossiers des différentes demandes administratives nécessaires à la réalisation de la réhabilitation de la station d'épuration Est et à déposer simultanément le permis de construire et de démolir instruit conformément à l'article R 431-21 du Code de l'Urbanisme.

Les autorisations susvisées feront l'objet d'une enquête publique organisée par les services préfectoraux.

ADOPTE à l'UNANIMITE

41 - 2008/169 - Programme Local de l'Habitat - Tourlaville - secteur chemin du Quesnot - Travaux d'assainissement et d'eau potable - Appel d'offres ouvert

Mme LEJUEZ

Le conseil a autorisé le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour la desserte en eau potable et en assainissement du secteur chemin du Quesnot situé sur la commune de Tourlaville.

L'opération est estimée à 92 600.00 € H.T. Le Président a été autorisé à intervenir à la signature du marché.

La dépense sera imputée :

* au budget principal 2315 811 757K - env. 15601 :	40 200,00 € H.T.
* au budget eau 2315 2757K - env. 9791 :	37 000,00 € H.T.
* au budget assainissement 2315 3757K - env. 9745 :	12 000,00 € H.T.
* au budget principal 2315 113 757 K - env. 15740 :	3 400,00 € H.T.

ADOPTE à l'UNANIMITE

42 - 2008/166 - Programme Local de l'Habitat - Tourlaville - Zones Chardine et Caplain - Travaux d'assainissement et d'eau potable - Appel d'offres ouvert

Mme LEJUEZ

Le conseil a autorisé le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour la desserte en assainissement et en eau potable des zones Chardine et Caplain situées sur la commune de Tourlaville.

L'opération est estimée à 280 700.00 € H.T. Le Président a été autorisé à intervenir à la signature du marché.

La dépense sera imputée :

* au budget eau 2315 2757K - env. 9791 :	228 000,00 € H.T.
* au budget principal 2315 113 757K - env. 15740 :	6 700,00 € H.T.
* au budget principal 2315 811 757K - env.15601 :	46 000,00 € H.T.

ADOPTE à l'UNANIMITE

44 - 2008/164 - Programme Local de l'Habitat - Equeurdreville-Hainneville - Secteur Tôt Sud/Margannes - Travaux d'assainissement - Appel d'offres ouvert

Mme LEJUEZ

Le conseil a autorisé le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour la desserte en assainissement du secteur Tôt Sud/Margannes situé sur la commune d'Equeurdreville-Hainneville

L'opération est estimée à 85 000.00 € H.T. Le Président a été autorisé à intervenir à la signature du marché.

La dépense sera imputée :

* au budget assainissement 2315 3757K - env. 9745.
--

ADOPTE à l'UNANIMITE

45 - 2008/163 - Equeurdreville-Hainneville - Projet de renouvellement urbain - Rue de la Paix (1ère tranche Bigard/Terrasses) - Travaux d'assainissement et d'eau potable - Appel d'offres ouvert

Mme LEJUEZ

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain, la rue de la Paix à Equeurdreville-Hainneville va faire l'objet d'un aménagement de voirie.

Cette opération est scindée en 4 tranches successives (2009-2012).

La première concerne la partie de la rue comprise entre le carrefour rue de la République/rue Bigard et le carrefour rue Roger Salengro/rue Anatole France. L'opération est estimée à 544 700.00 € H.T.

Ceci exposé, le conseil a autorisé le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert et a autorisé le Président à intervenir à la signature du marché.

La dépense sera imputée :

* au budget principal 2315 743K - env. 13270 :	230 000,00 € H.T.
* au budget assainissement 2315 3113K - env. 7711 :	165 000,00 € H.T.
* au budget eau 2315 2104L - env. 1877 :	143 000,00 € H.T.
* au budget principal 2315 541L - env. 590 :	6 700,00 € H.T.

ADOpte à l'UNANIMITE

46 - 2008/162 - Tourlaville - Giratoire boulevard de l'Est et rue Jean Moulin - Travaux d'assainissement et d'eau potable - Appel d'offres ouvert

Mme LEJUEZ

Le Conseil Général va prochainement réaliser l'aménagement d'un giratoire boulevard de l'Est à Tourlaville.

Préalablement à ces travaux, il est nécessaire de procéder au dévoiement du collecteur d'assainissement d'eaux usées et de la canalisation d'eau potable. Une chambre de visite sur le collecteur d'eaux pluviales existant (ovoïde de 1m80 de hauteur) doit également être créée. L'opération est estimée à 99 400.00 € H.T.

Ceci exposé, le conseil a autorisé le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert et a autorisé le Président à intervenir à la signature du marché.

La dépense sera imputée :

* au budget principal 2315 743K - env. 13270 :	5 000,00 € H.T.
* au budget assainissement 2315 3113K - env. 7711 :	35 000,00 € H.T.
* au budget eau 2315 2104L - env. 1877 :	56 000,00 € H.T.
* au budget principal 2315 541L - env. 590 :	3 400,00 € H.T.

ADOpte à l'UNANIMITE

47 - 2008/161 - Querqueville - rue René Fouquet - Travaux d'assainissement et d'eau potable - Appel d'offres ouvert

Mme LEJUEZ

Lors d'un contrôle du réseau d'assainissement, les agents ont constaté le rejet des effluents d'eaux usées de la rue René Fouquet à Querqueville dans le ruisseau du Lucas par l'intermédiaire d'un collecteur d'eaux pluviales vétuste.

Pour remédier à ce dysfonctionnement, il est nécessaire de remplacer le collecteur défectueux et de créer un réseau d'eaux usées.

Parallèlement, un tronçon de la conduite d'eau potable doit être remplacé. L'opération est estimée à 296 200 € H.T.

Ceci exposé, le conseil a autorisé le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert et a autorisé le Président à intervenir à la signature du marché.

La dépense sera imputée :

- * au budget principal 2315 743K - env. 13270 : 166 400,00 € HT
- * au budget assainissement 2315 3113K - env. 7711 : 78 000,00 € HT
- * au budget eau 2315 2104L - env. 1877 : 45 000,00 € HT
- * au budget principal 2315 541L - env. 590 : 6 800,00 € HT

ADOPTE à l'UNANIMITE

48 - 2008/160 - La Glacerie - Village de la Verrerie - Rues des Verriers et Lucas de Néhou - Travaux d'assainissement et d'eau potable - Appel d'offres ouvert

Mme LEJUEZ

Dans le cadre de la restauration de la qualité des eaux du Trottebecq est notamment identifié le remplacement des collecteurs d'assainissement, village de la Verrerie à La Glacerie.

Cette première tranche concerne les rues des Verriers et Lucas de Néhou.

Parallèlement les conduites d'eau potable vétustes doivent être remplacées. L'opération est estimée à 442 400 € H.T.

Ceci exposé, le conseil a autorisé le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert et a autorisé le Président à intervenir à la signature du marché.

La dépense sera imputée :

- | | |
|---|-------------------|
| * au budget principal 2315 743K - env. 13270 : | 206 000,00 € H.T. |
| * au budget assainissement 2315 3113K - env. 7711 : | 136 000,00 € H.T. |
| * au budget eau 2315 2104L - env. 1877 : | 97 000,00 € H.T. |
| * au budget principal 2315 541L - env. 590 : | 3 400,00 € H.T. |

ADOPTE à l'UNANIMITE

49 - 2008/159 - Turlaville - Rues Félix Eboué et Franklin Roosevelt - Travaux d'assainissement et d'eau potable - Appel d'offres ouvert

Mme LEJUEZ

Les immeubles des rues Félix Eboué et Franklin Roosevelt à Turlaville sont actuellement raccordés à un réseau unitaire privé très vétuste situé à l'arrière des jardins et qui se déverse dans les réseaux d'assainissement de la rue Cassin.

L'office départemental H.L.M., propriétaire des immeubles, souhaite comme le prévoit le règlement d'assainissement la création de branchements particuliers sur le domaine public.

Pour y répondre, il est préalablement nécessaire de créer un collecteur d'eaux usées dans ces deux rues.

Parallèlement, les conduites d'eau potable vétustes doivent être remplacées. L'opération est estimée à 238 500 € H.T.

Ceci exposé, le conseil a autorisé le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert et a autorisé le Président à intervenir à la signature du marché.

La dépense sera imputée :

- * au budget principal 2315 743K - env. 13270 : 71 100,00 € HT
- * au budget assainissement 2315 3113K - env. 7711 : 82 000,00 € HT
- * au budget eau 2315 2104L - env. 1877 : 82 000,00 € HT
- * au budget principal 2315 541L - env. 590 : 3 400,00 € HT

ADOPTE à l'UNANIMITE

50 - 2008/159 - Cherbourg-Octeville - Chasse Duval - Travaux d'assainissement et d'eau potable - Autorisation de signer le marché

Mme LEJUEZ

Suite à des demandes de riverains au sujet de difficultés d'assainissement de leurs immeubles, il a été envisagé, en accord avec la ville de Cherbourg-Octeville, de mettre en place un collecteur d'assainissement d'eaux usées Chasse Duval à Cherbourg-Octeville.

Parallèlement, la conduite d'eau potable vétuste doit être remplacée. Pour réaliser cette opération, un appel d'offres ouvert a été lancé pour la pose des réseaux d'assainissement.

Le conseil a autorisé le Président à intervenir à la signature du marché avec l'entreprise TPC, jugée mieux-disante pour un montant de 89 880.00 € H.T.

La dépense sera imputée :

- * au budget assainissement 2315 3113K - env. 7711 : 61 245,00 € H.T.
- * au budget eau 2315 2104L - env. 1877 : 25 550,00 € H.T.
- * au budget principal 2315 113 541L - env. 590 : 3 085,00 € H.T.

ADOPTE à l'UNANIMITE

51 - 2008/155 - Tourlaville - Rues du Clos Saint Jean et Pierre Guérout - Travaux d'assainissement et d'eau potable - Autorisation de signer le marché

Mme LEJUEZ

Lors d'un contrôle sur le réseau d'assainissement, les agents ont constaté un important dysfonctionnement sur la collecte des eaux usées du secteur situé entre la rue du 25 Juin 1944 et le boulevard de la Manche à Tourlaville. Des effluents sont rejetés en direct dans le port des Flamands via la dérivation du Trottebecq.

Afin d'éliminer cette source de pollution, il est nécessaire de poser un nouveau collecteur rue Pierre Guérout et rue du Clos Saint Jean.

Parallèlement, la conduite d'eau vétuste doit être remplacée. Pour réaliser cette opération, un appel d'offres ouvert a été lancé pour la pose des réseaux d'assainissement.

Le conseil a autorisé le Président à intervenir à la signature du marché avec l'entreprise TPC, jugée mieux-disante pour un montant de 102 942.00 € H.T.

La dépense sera imputée :

- * au budget assainissement 2315 3113K - env. 7711 : 61 245,00 € H.T.
- * au budget eau 2315 2104L - env. 1877 : 25 550,00 € H.T.
- * au budget principal 2315 113 541L - env. 590 : 3 085,00 € H.T.

ADOPTE à l'UNANIMITE

52 - 2008/154 - Fourniture de produits chimiques pour le traitement des eaux usées et de l'eau potable

Mme LEJUEZ

Pour couvrir ses besoins en produits chimiques nécessaires à la production d'eau potable et au traitement des eaux usées, la communauté urbaine a passé avec la société Brenntag deux marchés à bons de commande en 2006 et 2007 reconductibles annuellement pour une durée maximum de quatre ans.

Compte tenu de l'instabilité actuelle de la conjoncture internationale (consommation des pays émergents), ces marchés subissent de plein fouet l'augmentation du coût des matières premières.

L'application de la formule de variation des prix prévue aux marchés (indice produits chimiques inorganiques de base) ne permet plus de couvrir ces augmentations imprévisibles et exceptionnelles et il y a lieu de souscrire un avenant jusqu'au 31 décembre 2008 pour assurer la continuité du service public.

Le conseil a autorisé la passation dudit avenant et a autorisé le Président à intervenir à la signature du marché.

Le lancement d'un appel d'offres ouvert a été autorisé pour l'approvisionnement en produits chimiques à compter de janvier 2009.

ADOPTE à l'UNANIMITE

53 - 2008/158 - Acquisition d'une hydrocureuse pour le service assainissement - Appel d'offres ouvert

Mme LEJUEZ

Le conseil a autorisé le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition d'une hydrocureuse pour le service assainissement.

La dépense estimée à 184 000 € H.T. sera imputée au budget annexe de l'assainissement - article 2182 3-3F env. 45.

ADOPTE à l'UNANIMITE

54 - 2008/167 - Convention pour l'exploitation du réseau privé d'alimentation en eau potable du lotissement de 12 logements "LA MARE A CANARDS" à La Glacerie

Mme LEJUEZ

Le conseil de communauté a autorisé le Président à signer avec l'aménageur du futur lotissement "La Mare à Canards" à La Glacerie une convention définissant le raccordement au réseau public d'adduction d'eau potable, les conditions d'exploitation du réseau privé et les participations financières de l'aménageur.

M. LEVALLOIS ne prend pas part au vote.

ADOPTE à l'UNANIMITE

55 - 2008/168 - Convention pour l'exploitation du réseau privé d'alimentation en eau potable du lotissement de 21 logements - rue du docteur Schweitzer à La Glacerie

Mme LEJUEZ

Le conseil de communauté est invité à autoriser le Président à signer avec l'aménageur du futur lotissement rue du docteur Schweitzer une convention définissant le raccordement au réseau public d'adduction d'eau potable, les conditions d'exploitation du réseau privé et les participations financières de l'aménageur.

M. LEVALLOIS ne prend pas part au vote.

ADOPTE à l'UNANIMITE

56 - 2008/168 - Fourniture de fonte de voirie - Marché à bons de commande - Appel d'offres ouvert

Mme LEJUEZ

Le conseil a autorisé le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture de fonte de voirie. Le Président a été autorisé à intervenir à la signature du marché.

S'agissant d'un marché à bons de commande, les imputations pourront être multiples.

ADOPTE à l'UNANIMITE

57 - 2008/157 - Tourlaville - Carrefour boulevard de l'Est - rue Jean Moulin - rue des Artisans

M. BERNARD

Le conseil a autorisé le Président à intervenir à la signature de la convention avec le Département de la Manche, étant précisé que la CUC participera à 50 % du coût réel des travaux estimés à 660 535 € pour la création d'un giratoire au carrefour boulevard de l'Est / rue des Artisans / rue Jean Moulin à Tourlaville afin de fluidifier et sécuriser l'écoulement du trafic à cet endroit où l'on peut déjà constater des phénomènes de saturation à certaines heures de la journée

La dépense sera imputée au budget 20413.822.D.002 (env. 15697),

ADOPTE à l'UNANIMITE

58 - 2008/200 - Querqueville – Avenue Allmendigen - Rue des Mourets – Rue Messent – Rue des Chataigniers – Aménagement d'un rond point

M. BERNARD

Afin d'améliorer le trafic et la sécurité des usagers, la ville de Querqueville a souhaité au titre du programme annuel de voirie aménager un rond point à l'intersection de l'avenue d'Allmendigen, des rues Messent, des Mourets et des Chataigniers et modifier le tracé de la voirie

Les travaux sont estimés à 90 000€ TTC.

Le conseil a autorisé le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert et a autorisé le président à intervenir à la signature du marché.

La dépense sera imputée au budget 2315 822 680H - env 5464

ADOPTE à l'UNANIMITE

59 - 2008/199 - Tourlaville - Le Toupin – Rue de la chasse à eaux - Construction d'un pont

M. BERNARD

Le conseil a autorisé le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour la construction d'un pont à Tourlaville pour franchir le Trottebecq et a autorisé le Président à intervenir à la signature du marché.

La dépense estimée à 200 000 € sera imputée au budget 2315 822 750B - env 14439

ADOPTE à l'UNANIMITE

60 - 2008/199 - Tourlaville - Tronçon de la rue des Erables - Classement dans le domaine public communautaire

M. LEMARCHAND

Située sur la commune de Tourlaville, la rue des Erables, propriété des consorts Lecarpentier, relie la rue Léon Blum à la rue du Hameau Médard, et dessert la rue des Terres Parées.

Lors du classement dans le domaine public communautaire du lotissement " Les Terres Parées" en 1998, l'emprise correspondant à la rue des Erables est demeurée propriété des consorts Lecarpentier. Il s'agit d'un tronçon d'une longueur de 70 mètres linéaires, la longueur totale de la voie étant de 228 mètres.

Cette voie de transit étant ouverte sur toute sa longueur à la circulation, il convient de la classer dans le domaine public communautaire.

Le conseil a autorisé, lorsque le transfert de propriété sera effectif, le classement dans le domaine public communautaire de la rue des Erables, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Nom de la voirie	N° de voirie	Longueur à l'axe	Largeur d'emprise	Largeur Trottoir	
				Trottoir 1	Trottoir 2
Rue des Erables	4082	228 (dont 70 à classer)	7.90	1.45	1.45

ADOPTE à l'UNANIMITE

La séance est levée à 20 h 45.

Le Président,

Bernard CAZENEUVE